









Communiqué de presse

Jeudi 28 octobre 2021

L'année 2021 a été marquée par une nouvelle thématique dans la coopération transfrontalière entre acteurs du bassin lémanique unis autour d'une même préoccupation : l'expansion du moustique tigre.

Cette collaboration transfrontalière initiée par le Conseil du Léman s'est traduite, début juin 2021, par une communication commune en direction de la population du bassin lémanique. Une vidéo d'information destinée au grand public, présentant les bons gestes à adopter pour empêcher la prolifération du moustique tigre, a ainsi été réalisée. De plus, les résultats des suivis de surveillance de la progression de cette espèce ont été mutualisés sur les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Ce partage de données de part et d'autre de la frontière permet ainsi d'appréhender plus efficacement la colonisation du moustique tigre et de préparer des actions de surveillance et de sensibilisation.

Le moustique tigre continue sa progression dans les zones habitées du territoire lémanique.

Le moustique tigre est un insecte exotique invasif qui colonise depuis plusieurs années l'Europe, tirant parti du réchauffement climatique. Il évite soigneusement les milieux naturels mais s'établit dans les zones habitées. Outre la gêne importante qu'il occasionne également durant la journée, il peut être vecteur de plusieurs maladies tropicales, justifiant que des actions concertées soient entreprises pour freiner son expansion.

Côté Suisse, ce sont cinq nouvelles communes qui sont concernées : Nyon et Cully dans le canton de Vaud, Thônex et Meyrin pour le canton de Genève et Brig-Glis pour le canton du Valais. Ce qui porte à 12 les communes où la présence du moustique tigre a été enregistrée.

Côté France, le moustique tigre continue sa progression sur le département de la Haute-Savoie, avec trois nouvelles communes colonisées (Ambilly, Saint-Félix et Saint-Julien-en-Genevois) et sur le département de l'Ain avec 13 nouvelles communes (Ambérieux-en-Dombes, Ambronay, Béligneux, Châtillon-la-Palud, Châtillon-sur-Chalaronne, Civrieux, Genouilleux, Grièges, Guéreins, Pont-de-Vaux, Saint-Genis-Pouilly, Saint-Just, Tramoyes).

Devant l'avancée régulière de cet insecte, il est important que chacun garde à l'esprit les bons gestes pour ralentir sa propagation.

En effet, à cette période de l'année, les nuisances sont moins importantes, il faut cependant savoir que cette espèce est toujours présente mais sous la forme d'œufs. Au printemps, lorsque les conditions redeviendront favorables, elle pourra poursuivre son développement et donner naissance à une nouvelle génération. En la privant d'eau, on empêchera son développement. Il est donc primordial de :

- **vider** chaque semaine tous les récipients pouvant accumuler de l'eau en plein air (coupelles, bâches, gamelles, etc) :
- couvrir de façon hermétique les réservoirs d'eau de pluie et autres récipients pouvant accumuler de l'eau;
- ranger tous les objets susceptibles de créer de petites flaques à l'abri de la pluie, ou les retourner;
- curer les gouttières et rigoles pour éviter la stagnation d'eau ;

- ne pas utiliser d'insecticide : répandre des produits non ciblés détruirait les prédateurs du moustigue tigre et peut nuire à la santé humaine ;
- signaler sans délai aux autorités de référence la présence du moustique tigre.

Pour en savoir plus : <u>Environnement & Santé publique : prévention du Moustique Tigre | Conseil du</u> Léman (conseilduleman.org)

La mobilisation transfrontalière de tous est essentielle pour limiter la prolifération de cette espèce.

La Commission Environnement du Conseil du Léman se félicite de cette collaboration engagée entre les acteurs en charge de la problématique du moustique tigre sur le bassin lémanique. C'est la première fois que l'expansion du moustique tigre est étudiée à l'échelle transfrontalière franco-suisse. Dans les mois à venir, le Conseil du Léman souhaite consolider cette coopération en renforçant le partage d'expériences entre les acteurs concernés et en améliorant l'accès aux données permettant le suivi de cette espèce invasive.

<u>Informations complémentaires</u>

- Rémi FOUSSADIER, Directeur de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID), +33 (0)4 79 54 21 58 rfoussadier@eid-rhonealpes.com
- **Daniel CHERIX**, Professeur honoraire Université de Lausanne, Réseau suisse moustiques, +41 (0) 79 324 54 47 daniel.cherix@unil.ch

Contact pour la Commission Environnement lémanique du Conseil du Léman

• **Département de l'Ain** – Direction des affaires européennes et transfrontalières, +33 (0)4 74 24 48 24

Le Conseil du Léman rassemble depuis 1987 les Cantons de Genève, de Vaud et du Valais ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, avec un objectif de concertation transfrontalière à l'échelle de l'espace lémanique. www.conseilduleman.org